

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMISSION PERMANENTE

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20251017-P251017_201H1-DE

Date de télétransmission : 22/10/2025

Date de réception préfecture : 22/10/2025

Date de Publication : 22/10/2025

Séance du vendredi 17 octobre 2025

DÉLIBÉRATION N° CP-2025/10/17-2/01

OBJET : Dotation globale de fonctionnement des collèges publics - Année 2026 vote des répartitions par collèges

L'article L.213-2 du Code de l'éducation précise que : " Le Département a la charge des collèges. Il en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement". Dans ce cadre, le Département attribue une dotation annuelle de fonctionnement aux collèges publics pour le financement des dépenses nécessaires à leur bon fonctionnement. Elle contribue à la qualité de vie et d'enseignement des collégiens seine-et-marnais et améliore le cadre de travail des personnels.

La DGFC 2026 des 134 collèges publics seine-et-marnais est calculée sur la base des modalités de calcul adoptées en 2023 pour la DGFC 2024. Concernant les fonds de roulement disponibles des collèges, un niveau repère exprimé en jours de fonctionnement, défini comme étant le seuil optimal de fonctionnement, permet de constater la santé financière de l'établissement et d'écarter cette dotation le cas échéant.

Sur cette base, le montant global de la DGFC 2026 est de 9 945 239 €. La part relative à l'écarterement des fonds de roulement s'élève à 1 226 101 €, la DGFC 2026 versée aux établissements s'élève donc à 8 719 138 €. Un collège a bénéficié d'un renouvellement d'un véhicule de service, le montant du financement conjoint de 7 923 € sera déduit du versement de sa DGFC 2026.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n°0/04 en date du 1er juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 4,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le code de l'Éducation, notamment dans ses articles L213-2 et L 421-11,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 du 29 juin 2012 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier, modifiée par délibération du Conseil départemental n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/01 en date du 28 septembre 2023, relative aux critères de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement des Collèges publics (DGFC) à partir de l'année 2024,

VU la délibération du Conseil Départemental n°2/01 en date du 3 avril 2025, relative au budget primitif du Département pour l'année 2025,

VU la délibération du Conseil Département n° 2/01 en date du 3 avril 2025, relative au budget primitif du Département pour l'année 2025 : Politique départementale en faveur des bâtiments et vie des collèges,

DELIBERATION n° CP-2025/10/17-2/01

VU l'avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale du 15 septembre 2025,
VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'arrêter et de notifier aux établissements publics locaux d'enseignement de Seine-et-Marne une enveloppe de **8 719 138 €** au titre de la dotation globale de fonctionnement des collèges 2026, répartie conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

Article 2 : de préciser que cette dotation fera l'objet de deux versements aux établissements, le premier dès le mois de janvier 2026 et le second au cours du mois de septembre 2026, les crédits étant prélevés sur l'action « Participation aux budgets des EPLE », opération « Dotation de fonctionnement aux collèges publics » à ouvrir au budget 2026 du Département.

Article 3 : d'allouer au collège Jacques Monod à Villeparisis une dotation pour un montant de 25 733 € au titre de l'ajustement de l'écêtement de la DGFC.

Article 4 : d'imputer cette dépense sur l'action « Participation au budget des EPLE », opération « dotation de fonctionnement aux collèges publics 2025 ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Stéphane DEVAUCHELLE

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

DELIBERATION n° CP-2025/10/17-2/01

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Nathalie MOINE

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

M. Vincent PAUL-PETIT

M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Sandrine SOSINSKI

Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

M. Mathieu VISKOVIC

Mme Isoline GARREAU a donné pouvoir à M. COZIC Bernard

M. Jean LAVIOLETTE a donné pouvoir à Mme THOBOR Virginie

Mme Véronique PASQUIER a donné pouvoir à M. DEVAUCHELLE Stéphane

M. Brice RABASTE a donné pouvoir à Mme NETTHAVONGS Céline

Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. DJEBARA Smaïl

M. Jean-Louis THIERIOT a donné pouvoir à Mme LE BOUTER Nolwenn

Mme Véronique VEAU a donné pouvoir à M. LAVENKA Olivier

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

DELIBERATION n° CP-2025/10/17-2/01

N'a pas pris part au débat et au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JF Parigi', written over a horizontal line.

Jean-François PARIGI
Le Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Date de télétransmission : 22/10/2025

Date de réception préfecture : 22/10/2025

Date de Publication : 22/10/2025

Dotation globale de fonctionnement des collèges 2026

Canton	Commune	Établissement	DGF 2026 à verser
Fontainebleau	AVON	La Vallée	74 192 €
Serris	BAILLY-ROMAINVILLIERS	Les Blés d'Or	35 353 €
Nangis	BOIS-LE-ROI	Denecourt	74 196 €
Provins	BRAY-SUR-SEINE	Jean Rostand	78 013 €
Combs-la-Ville	BRIE-COMTE-ROBERT	Arthur Chaussy	61 807 €
Combs-la-Ville	BRIE-COMTE-ROBERT	Georges Brassens	51 645 €
Villeparisis	BROU-SUR-CHANTEREINE	Jean Jaurès	45 236 €
Torcy	BUSSY-SAINT-GEORGES	Jacques Yves Cousteau	68 931 €
Torcy	BUSSY-SAINT-GEORGES	Anne Frank	58 236 €
Torcy	BUSSY-SAINT-GEORGES	Claude Monet	60 441 €
Torcy	BUSSY-SAINT-GEORGES	Joséphine Baker	41 270 €
Savigny-le-Temple	CESSON	Le Grand Parc	88 945 €
Montereau-Fault-Yonne	CHAMPAGNE-SUR-SEINE	Fernand Gregh	80 410 €
Champs-sur-Marne	CHAMPS-SUR-MARNE	Pablo Picasso	82 488 €
Champs-sur-Marne	CHAMPS-SUR-MARNE	Armand Lanoux	67 513 €
Champs-sur-Marne	CHAMPS-SUR-MARNE	Jean Wiener	37 875 €
Fontainebleau	CHAPELLE-LA-REINE (LA)	Blanche de Castille	77 514 €
Claye-Souilly	CHARNY	Marthe Gautier	56 341 €
Nemours	CHATEAU-LANDON	Pierre Roux	30 097 €
Nangis	CHATELET-EN-BRIE (LE)	Rosa Bonheur	78 744 €
Chelles	CHELLES	Pierre Weczerka	71 995 €
Chelles	CHELLES	Simone Veil	124 080 €
Chelles	CHELLES	Europe	78 787 €
Chelles	CHELLES	Beau Soleil	75 319 €
Chelles	CHELLES	Camille Corot	38 532 €
Serris	CHESSY	Le Vieux Chêne	63 099 €
Claye-Souilly	CLAYE-SOUILLY	Parc des Tourelles	43 521 €
Claye-Souilly	CLAYE-SOUILLY	Les Tilleuls	67 935 €
Combs-la-Ville	COMBS-LA-VILLE	Les Cités Unies	77 521 €
Combs-la-Ville	COMBS-LA-VILLE	Les Aulnes	72 631 €
Fontenay-Trésigny	COUBERT	Marie-Amélie Le Fur	81 685 €
Coulommiers	COULOMMIERS	Hippolyte Rémy	58 035 €
Coulommiers	COULOMMIERS	Madame De Lafayette	49 178 €
Villeparisis	COURTRY	Maria Callas	69 880 €
Serris	CRÉCY-LA-CHAPELLE	Mon Plaisir	68 766 €
Claye-Souilly	CRÉGY-LÈS-MEAUX	George Sand	65 051 €
La Ferté-sous-Jouarre	CROUY-SUR-OURCQ	Le Champivert	50 298 €
Saint-Fargeau-Ponthierry	DAMMARIE-LÈS-LYS	Robert Doisneau	93 655 €
Saint-Fargeau-Ponthierry	DAMMARIE-LÈS-LYS	Georges Politzer	74 221 €
Mitry-Mory	DAMMARTIN-EN-GOËLE	Europe	79 776 €
Provins	DONNEMARIE-DONTILLY	Le Montois	41 852 €
Pontault-Combault	ÉMERAINVILLE	Van Gogh	54 296 €
Serris	ESBLY	Louis Braille	57 229 €
Fontenay-Trésigny	FAREMOUTIERS	Louise Michel	66 327 €
Coulommiers	FERTÉ-GAUCHER (LA)	Jean Campin	63 599 €
La Ferté-sous-Jouarre	FERTÉ-SOUS-JOUARRE (LA)	La Rochefoucauld	64 682 €

Dotation globale de fonctionnement des collèges 2026

Canton	Commune	Établissement	DGF 2026 à verser
La Ferté-sous-Jouarre	FERTÉ-SOUS-JOUARRE (LA)	La Plaine des Glacis	85 694 €
Fontainebleau	FONTAINEBLEAU	International	57 649 €
Fontainebleau	FONTAINEBLEAU	Lucien Cézard	75 318 €
Fontenay-Trésigny	FONTENAY-TRÉSIGNY	Stéphane Mallarmé	67 399 €
Ozoir-la-Ferrière	GRETZ-ARMAINVILLIERS	Hutinel	74 669 €
Provins	JOUY-LE-CHATEL	Jean-Jacques Barbeaux	53 684 €
Lagny-sur-Marne	LAGNY-SUR-MARNE	Marcel Rivière	75 087 €
Lagny-sur-Marne	LAGNY-SUR-MARNE	Les 4 Arpents	73 448 €
Ozoir-la-Ferrière	LÉSIGNY	Les Hyverneaux	63 073 €
Combs-la-Ville	LIEUSAIN	La Pyramide	70 854 €
Combs-la-Ville	LIEUSAIN	Saint Louis	58 061 €
La Ferté-sous-Jouarre	LIZY-SUR-OURCQ	Camille Saint-Saëns	69 936 €
Champs-sur-Marne	LOGNES	Le Segrais	58 046 €
Champs-sur-Marne	LOGNES	La Maillière	61 438 €
Nemours	LORREZ-LE-BOCAGE	Jacques Prévert	81 099 €
Serris	MAGNY-LE-HONGRE	Jacqueline de Romilly	48 509 €
Meaux	MEAUX	Parc Frot	88 751 €
Meaux	MEAUX	Henri IV	53 811 €
Meaux	MEAUX	Henri Dunant	67 674 €
Meaux	MEAUX	Beaumarchais	61 476 €
Meaux	MEAUX	Albert Camus	61 224 €
Savigny-le-Temple	MÉE-SUR-SEINE (LE)	Jean de La Fontaine	67 696 €
Savigny-le-Temple	MÉE-SUR-SEINE (LE)	Elsa Triolet	85 901 €
Melun	MELUN	Jacques Amyot	77 340 €
Melun	MELUN	Pierre Brossolette	99 013 €
Melun	MELUN	Les Capucins	46 644 €
Melun	MELUN	Frédéric Chopin	40 072 €
Mitry-Mory	MITRY-MORY	Érik Satie	58 732 €
Mitry-Mory	MITRY-MORY	Paul Langevin	77 835 €
Combs-la-Ville	MOISSY-CRAMAYEL	La Boétie	68 215 €
Combs-la-Ville	MOISSY-CRAMAYEL	Les Maillettes	76 740 €
Montereau-Fault-Yonne	MONTEREAU-FAULT-YONNE	André Malraux	74 016 €
Montereau-Fault-Yonne	MONTEREAU-FAULT-YONNE	Pierre de Montereau	46 294 €
Montereau-Fault-Yonne	MONTEREAU-FAULT-YONNE	Paul Éluard	90 345 €
Lagny-sur-Marne	MONTÉVRAIN	Lucie Aubrac	58 113 €
Montereau-Fault-Yonne	MORET-LOING-ET-ORVANNE	Alfred Sisley	81 224 €
Nangis	MORMANT	Nicolas Fouquet	104 264 €
Coulommiers	MOUROUX	George Sand	43 928 €
Mitry-Mory	MOUSSY-LE-NEUF	Jeanne Bonnardel-Béguin	63 954 €
Saint-Fargeau-Ponthierry	NANDY	Robert Buron	39 158 €
Nangis	NANGIS	René Barthélémy	81 357 €
La Ferté-sous-Jouarre	NANTEUIL-LÈS-MEAUX	La Dhuis	70 236 €
Nemours	NEMOURS	Arthur Rimbaud	81 835 €
Nemours	NEMOURS	Honoré de Balzac	29 271 €
Champs-sur-Marne	NOISIEL	Le Luzard	69 293 €
Claye-Souilly	OISSERY	Jean des Barres	54 830 €

Dotation globale de fonctionnement des collèges 2026

Canton	Commune	Établissement	DGF 2026 à verser
Mitry-Mory	OTHIS	Jean-Jacques Rousseau	61 296 €
Ozoir-la-Ferrière	OZOIR-LA-FERRIÈRE	Gérard Philipe	70 382 €
Ozoir-la-Ferrière	OZOIR-LA-FERRIÈRE	Marie Laurencin	62 826 €
Fontainebleau	PERTHES-EN-GÂTINAIS	Christine de Pisan	68 644 €
Pontault-Combault	PONTAULT-COMBAULT	Condorcet	64 488 €
Pontault-Combault	PONTAULT-COMBAULT	Jean Moulin	59 010 €
Pontault-Combault	PONTAULT-COMBAULT	Monthéty	63 856 €
Provins	PROVINS	Lelorgne de Savigny	41 649 €
Provins	PROVINS	Jules Verne	42 194 €
Provins	PROVINS	Marie Curie	33 956 €
Coulommiers	REBAIS	Jacques Prévert	50 161 €
Pontault-Combault	ROISSY-EN-BRIE	Eugène Delacroix	74 407 €
Pontault-Combault	ROISSY-EN-BRIE	Anceau de Garlande	61 984 €
Fontenay-Trésigny	ROZAY-EN-BRIE	Les Remparts	56 440 €
Saint-Fargeau-Ponthierry	SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY	François Villon	105 811 €
Serris	SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN	Stéphane Hessel	76 922 €
Mitry-Mory	SAINT-MARD	Georges Brassens	59 843 €
Nemours	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	Vasco de Gama	42 607 €
Claye-Souilly	SAINT-SOUPPLETS	Nicolas Tronchon	51 902 €
Lagny-sur-Marne	SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES	Léonard de Vinci	40 603 €
Savigny-le-Temple	SAVIGNY-LE-TEMPLE	Henri Wallon	66 419 €
Savigny-le-Temple	SAVIGNY-LE-TEMPLE	La Grange du Bois	76 340 €
Savigny-le-Temple	SAVIGNY-LE-TEMPLE	Louis Armand	63 506 €
Serris	SERRIS	Madeleine Renaud	42 350 €
Nemours	SOUPPES-SUR-LOING	Émile Chevallier	48 556 €
Lagny-sur-Marne	THORIGNY-SUR-MARNE	Le Moulin à Vent	71 966 €
Torcy	TORCY	Victor Schoelcher	47 378 €
Torcy	TORCY	Nellie Bly (L'Arche Guédon)	60 684 €
Torcy	TORCY	Louis Aragon	57 965 €
Ozoir-la-Ferrière	TOURNAN-EN-BRIE	Jean-Baptiste Vermay	102 169 €
La Ferté-sous-Jouarre	TRILPORT	Le Bois de l'Enclume	59 478 €
Villeparisis	VAIRES-SUR-MARNE	René Goscinny	83 661 €
Montereau-Fault-Yonne	VARENNES-SUR-SEINE	Elsa Triolet	68 450 €
Melun	VAUX-LE-PÉNIL	La Mare aux Champs	96 063 €
Nangis	VERNEUIL-L'ÉTANG	Charles Péguy	69 918 €
Savigny-le-Temple	VERT-SAINT-DENIS	Jean Vilar	67 554 €
Coulommiers	VILLENEUVE-SUR-BELLOT	Les Creusottes	58 287 €
Villeparisis	VILLEPARISIS	Marthe Simard	49 396 €
Villeparisis	VILLEPARISIS	Jacques Monod	74 240 €
Villeparisis	VILLEPARISIS	Gérard Philipe	67 030 €
Provins	VILLIERS-SAINT-GEORGES	Les Tournelles	34 015 €
Fontainebleau	VULAINES-SUR-SEINE	Colonel Arnaud Beltrame	70 329 €
		TOTAL	8 719 138 €